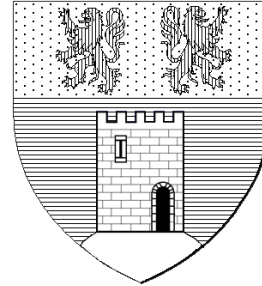


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 19 JUILLET 2024

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes MURAT Lou, CAPRON Christine et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, BLANC Yves.

Mme TRÉMORI Marie-Line a donné pouvoir à M. BLANC, Mme RIPERT Isabelle a donné pouvoir à Mme MURAT, M. MICHEL Cédric a donné pouvoir à M. MAGNUS, M. FEMY Michaël à donné pouvoir à Mme CAPRON.

Absents : MM RIGAT Alex et RICHAUD Guillaume

Le Maire ouvre la séance à 20H en présentant les excuses des conseillers absents et en constatant que le quorum est atteint compte-tenu des pouvoirs. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour. Lou MURAT est désignée Secrétaire de séance.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2024

Transmis par mail, le compte-rendu ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière est adopté à l'unanimité.

2- INFORMATIONS DIVERSES

Marie-Pierre CALMES, Photographe d'art originaire du village, qui a effectué pour le compte de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes un travail de mémoire et d'histoire sur la commune de Lachau et ses personnalités indique ne pas être en mesure d'effectuer cet été et dans de bonnes

Établi le : 20/09/2024

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

conditions le rendu de ce travail important et attendu. Date sera prise en 2025 pour donner à cette manifestation tout le relief qu'elle mérite. Un message d'information sera diffusé auprès de la population.

Dans le cadre du plan de gestion de la forêt communale, Monsieur MANCIP de l'ONF a fait part de la vente des parcelles 1, 2 et 3 à l'entreprise « la Forestière de l'Ubaye » moyennant l'adjudication au prix de 8 325 €.

Amendes de police : l'arbitrage a été effectué. Le taux d'intervention cette année est de 70%. Le vote interviendra le 16 septembre 2024. La demande de la Commune de Lachau à hauteur de 4 431 € HT est retenue pour une subvention de 3 135 €.

La Commission Permanente du Département de la Drôme réunie le 24 juin a attribué 16 057 € au titre de la dotation forfaitaire voirie et 7 845 € au titre de la Dotation de Solidarité Territoriale.

Dans le cadre du renfort temporaire de personnel technique, Julie LAPORTE a été sélectionnée. Son contrat a été signé et elle a pris ses fonctions.

Les élections législatives se sont déroulées avec une bonne participation. Le Conseil remercie Céline TRUCHET et Simone TEISSEIRE pour leurs concours dans la tenue du bureau de vote. En réponse au message de Marie POCHON, Députée de la circonscription réélue, le Maire a rappelé l'opposition de la Commune au transfert de l'eau et au ZAN.

Le déroulement des élections a facilité l'appropriation de l'application de PanneauPocket qui permet désormais de diffuser les informations municipales en temps réel.

Les analyses d'eau sont bonnes

Des incidents sont survenus le dimanche 7 juillet sur la place du Rousson lors de la manifestation culturelle du premier dimanche du mois de mai à octobre organisée par le Collectif SON-ROU. Les organisateurs et les participants qui ont été pris à parti se sont rapprochés de la Mairie et de la Gendarmerie. Ces soirées ont fait l'objet de demandes qui ont été autorisées et bénéficient d'un arrêté municipal pour leur bon déroulement. La Gendarmerie apportera une attention particulière pour prévenir tout nouvel incident. Les animations sont rares, elles répondent à un besoin collectif de convivialité et participent à la vie du village et de ses alentours.

Le protocole transactionnel avec le SIVOS a été signé mettant fin à un contentieux de plusieurs décennies.

Des demandes de participation de nouveaux exposants (vêtements et pizza) au marché hebdomadaire ont été autorisées en accord avec la Régisseuse.

3- VALIDATION DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE EN VUE DE LA RÉHABILITATION DU CAFÉ PAU

Le dossier adressé par Éric GERNEZ, Architecte, a été transmis pour examen à l'ensemble des conseillers préalablement à la tenue de la réunion du Conseil.

La dimension des ouvertures ayant été optimisée, le projet est adopté à l'unanimité et sera déposé auprès de la DDT de Nyons pour instruction.

L'objectif est d'obtenir le permis de construire avant la fin de l'année pour être en capacité de prétendre à la subvention pour 2025. En parallèle sera lancée la consultation des entreprises pour avoir un chiffrage plus précis de l'opération.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Concernant la ligne de Trésorerie les consultations se poursuivent, la difficulté étant d'obtenir des taux raisonnables à une période où ils demeurent très haut.

4- APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt et pour satisfaire aux obligations de mise en concurrence, un AMI a été publié sur le site de la commune avec une date limite de réponse au 15 juillet 2024.

Une seule candidature a été déposée dans les délais et les formes (mail du 13 juillet 2024 à 10 H 41).

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de la Société TECHNIQUE SOLAIRE qui porte déjà plusieurs projets sur la commune.

Le Maire est mandaté pour régulariser tout acte y afférant.

5- PREPARATION DE LA TOURNÉE CANTONALE

La demande de subvention en vue de la réhabilitation du Café PAU figure déjà sur la liste des gros dossiers (plus de 100 000 € HT) pour 2025.

Il est néanmoins possible de déposer des dossiers sur la ligne prévue pour les projets de moins de 100 000 €. La réhabilitation de logements étant désormais subventionnée pour les petites communes rurales, un dossier en vue de la réhabilitation de la Mutte sera constitué et déposé.

6- COMITE DES FÊTES : SUBVENTION 2024

Les subventions de faible montant ayant été votées lors des précédentes séances, la demande du Comité des Fêtes est examinée car elle constitue les 2/3 de la ligne votée pour les subventions. Elle est reconduite pour l'année 2024 à hauteur de 1 000€.
(délibération n°2024-32)

Une réunion de préparation Mairie/Comité des Fêtes est prévue le samedi 20 juillet pour l'organisation de la fête votive. Tous les points sont examinés et sur chacun d'eux le Conseil s'accorde sur les réponses qui seront données.

7- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Écurie SARLIN :

Le chantier a été interrompu sans raison objective, la voute s'est effondrée sous son propre poids, la réaction des voisins est tout à fait légitime. En conséquence la facture de la situation numéro 1 a été bloquée jusqu'à la reprise du chantier interrompu. Marie-Line a pris les mesures nécessaires pour l'évaluation des décombres. Les relations difficiles entre les bureaux d'études rendent les opérations complexes du fait des contraintes auxquelles sont soumises les communes.

Terrain MICHEL :

La plateforme d'accueil des jeux d'enfants a été réalisée par Jérôme. L'entreprise a coulé la dalle. L'entreprise de pose interviendra dès qu'elle sera sèche.

Communauté de Communes : la CCSB travaille sur son projet de territoire.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Voirie : la réunion relative à la réfection des chemins du Château a été organisée par Michael. Les utilisateurs ont pu présenter leurs observations et propositions. Compte-tenu de l'activité agricole, le chantier est programmé pour l'automne.

Sur proposition de plusieurs habitants du village : le rétablissement de l'ancien système des « prestations » qui a pris fin il y a plus d'une trentaine d'année sera relancé. Il s'agit en fait d'un chantier participatif qui consiste à apporter à la collectivité de son temps et de ses moyens matériels pour entretenir la voirie sur des petits chantiers à l'instar de ce qui continue à se pratiquer pour l'entretien du canal au sein de l'ASA.

Une première expérimentation sera organisée à l'automne.

SDED : un contact sera pris pour étudier les meilleures conditions pour la suppression du câble devant la maison de Raymonde et Gaston BOSCO.

La lampe de la rue Saint Martin sera inversée pour éclairer l'ensemble de la rue.

8- QUESTIONS DIVERSES

La demande de Jean-Philippe et Josiane PETERS relative à la réunion de leur maison à celle de Jean-Pierre TAGLIAFICO qu'ils viennent d'acquérir est acceptée pour qu'à l'avenir elle ne constitue plus qu'une seule unité ne disposant plus que d'un seul réseau d'eau et d'électricité. A charge pour eux de transmettre le formulaire H1 correspondant aux services fiscaux.

Les producteurs et exposants souhaitent réaliser une banderole de bonne dimension pour mieux indiquer l'existence du marché hebdomadaire en amont du pont sur la route départementale RD 542. Ils se proposent de faire réaliser à leurs frais la banderole, sollicitant la Commune pour la réalisation du cadre métallique de support. La demande est acceptée. (délibération n°2024-33)

Sur proposition de Fabienne TOKIK, une cabane à livre sera installée au fond du lavoir. L'opération sera complétée par l'éclairage prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 21 H 50.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet